

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MONTFAUCON

REPUBLIQUE
FRANCAISE

REGION AUVERGNE
RHÔNE-ALPES

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-LOIRE

ARRONDISSEMENT
D'YSSINGEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU BUREAU

L'an deux mille vingt-deux, le huit décembre à 17h00,
le Bureau s'est réuni en séance ordinaire
au siège communautaire (salle du Conseil),
sous la présidence de M. Bernard SOUVIGNET, Président.
(Secrétaire de séance : François-Régis SABY).

Présents : MM. CIBERT Gilles, JURY Gilles, SABY François-Régis,
SANTY Jean-Pierre, POINAS Jean-Michel, DURIEUX Pierre et
SOUVIGNET Bernard.

Excusé : M. PEYRARD Guy.

Absent : Néant.

Nombre de membres :

En exercice : 8

Présents : 7

Ayant pris part au vote
(vote public) : 7

- o Pour : 7
- o Contre : 0
- o Abstention : 0
- o Blanc : 0
- o Nul : 0

Date de convocation :

Le 2 décembre 2022

Date d'affichage :

Le 2 décembre 2022

DECISION N° :
DB/2022-12-08/13

OBJET DE LA SEANCE :
Personnel

**Centre de Gestion 43 -
Assurance risques
statutaires - Avenant**

M. le Président rappelle la délibération de l'Assemblée Communautaire n° DC/2020-06-29/19 du 29 juin 2020 donnant délégation au Bureau de la Communauté de Communes, pour la durée de son mandat, de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords cadre qui peuvent être passés d'un montant compris entre 90 000 € et 200 000 €, ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ; y compris les conventions de groupement de commandes.

Il rappelle également la décision du Bureau n° DB/2020-09-29/10 du 29 septembre 2020 approuvant la proposition d'assurance statutaire de CNP-SOFAXIS pour une durée de 4 ans (2021-2024), suite à un groupement de commandes lancé par le CDG43 (taux 2021 : CNRACL : 5.30% avec franchise de 10 jours / IRCANTEC : 1.05% avec franchise de 10 jours).

M. le Président indique que compte tenu de l'évolution des absences pour raison de santé au niveau national, ainsi qu'à l'échelle du Département, un aménagement du contrat de la collectivité avec CNP-SOFAXIS pour les agents CNRACL uniquement (le contrat IRCANTEC n'étant pas touché) doit intervenir au 1^{er} janvier 2023, puis au 1^{er} janvier 2024.

Il précise qu'une négociation a été menée par l'intermédiaire du Centre de Gestion 43 qui a défendu l'intérêt des collectivités tout en veillant à pérenniser le contrat groupe.

La Communauté de Communes a ainsi reçu un dont-acte au certificat d'adhésion de la collectivité stipulant les modifications contractuelles à effet au 1^{er} janvier 2023 et au 1^{er} janvier 2024 à savoir :

- 2023 :

- o taux identique à celui de 2022 (5.41%)
- o augmentation de la franchise à 20 jours (contre 10 jours auparavant)

2024 :

- o taux en augmentation
- o choix de la franchise à effectuer :
 - 20 jours (6.49%)
 - 25 jours (5.96%)
 - 40 jours (5.26%)

AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120813-AU
Reçu le 21/12/2022

M. le Président propose au Bureau de se positionner sur ce dossier.

LE BUREAU, après en avoir délibéré sans débat contradictoire et à l'unanimité des suffrages exprimés :

- accepte la proposition de CNP - SOFAXIS de modifier les conditions d'assurance groupe sur les risques statutaires pour les agents CNRACL sur la période 2023 – 2024 sur les bases suivantes :
 - o 2023 :
 - taux identique à celui de 2022 (5.41%)
 - augmentation de la franchise à 20 jours (contre 10 jours auparavant)
 - o 2024 :
 - franchise retenue : 25 jours (taux de 5.96%)
- charge le Président de notifier cette décision au Centre de Gestion 43 et à CNP - SOFAXIS,
- autorise le Président à signer tous documents utiles dans ce cadre,
- dit qu'il sera rendu compte au Conseil Communautaire de la présente décision conformément à l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ainsi délibéré, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Bernard SOUVIGNET - Président,



AR Prefecture

043-244300307-20221208-DB2022120813-AU
Reçu le 21/12/2022

*Certifié exécutoire par transmission
en Sous-Préfecture d'Yssingaux le*

Affichage et publication effectués le